

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VILLERS-CANIVET, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

Etaient présents :

Messieurs :

LECAPITAINE MICHEL, LAURENT CLAUDE, BOULAND PATRICK, ALLARD JEAN PIERRE, BISSON ROGER, VERDONCK MARC, CAILLOUET MICHEL, MESNIL JEAN PHILIPPE, LUCAS YVES, MACE ERIC, DUBOST THIERRY, POURNY PASCAL, TURBAN YVONNICK, LETEURTRE CLAUDE, MAUNOURY HERVE, BARBERA MIGUEL, LHERMET WILLIAM, GOULARD JOEL, BOUTIGNY MICHEL, LEFROU THIERRY, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, MEURGEY JEAN CLAUDE, GARIGUE JACQUES, ROSET YVES, PORCHON CHRISTIAN, ALIMECK TONY, GIESZCZYK JEAN-RENE, BLAIS NORBERT, LIETTA JEAN, LEMERCIER JEAN-JACQUES, LEBRETON JACKY, GASNIER JEAN-MARIE, KEPA GERARD, BENOIT DOMINIQUE, LETOURNEUR RAYMOND, HUET SERGE, GOUPIL JEAN PIERRE, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, PHILIPPART DAVID, LBOUCQ JEAN-YVES, DEWAELE KEVIN, BONNE JEAN LOUIS, REAL ROBERT ;

Mesdames :

LALLIER BRIGITTE, BAUDE ANNE MARIE, DEWAELE-CANOUEL CLARA, JOSSEAUME ELISABETH, MARY-ROUQUETTE VALERIE, AUBEY SABRINA, LEBAILLY BENEDICTE, GRENIER SYLVIE, BLANDIN DANIELE, LEPETIT SEVERINE, MARC MARIE-NOËLLE, COUDIERE JACQUELINE, ROUSSEAU EMILIE, MARGUERITTE MAURICETTE, DUCRET VIRGINIE, LAVIEILLE FRANÇOISE ;

Pouvoirs :

DUGUEY BRUNO a donné pouvoir à BLAIS NORBERT
CHIVARD MARYVONNE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK
RUL BRIGITTE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY
RUAU MAURICE a donné pouvoir à MACE ERIC
BARTHE PATRICK a donné pouvoir à MARY-ROUQUETTE VALERIE
LASNE MARGARETH a donné pouvoir à POURNY PASCAL
SOBECKI LOIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE
GUEVEL-BADOU CECILE a donné pouvoir à MAUNOURY HERVE
DESERT CLAUDE a donné pouvoir à HUET SERGE
LEFEVRE ALAIN a donné pouvoir à LEROUX JEAN-CLAUDE
BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE
GUIBOUT MARYVONNE a donné pouvoir à LEBRETON JACKY
MAUNOURY MARYVONNE a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ou excusés :

Messieurs :

ANDRE JEAN LUC, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, DUFAY FABIEN, ORIOT MICHAËL, MARIE JEAN-LUC, HAGHEBAERT DANIEL ;

Mesdames : STANC NATHALIE, GUILBERT CAROLINE, HOFACK CHRISTINE.

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

1. Finances

- Demande de subventions 2017 des associations
- Budgets primitifs 2017 :
 - Budget principal
 - Budgets annexes
- Fiscalité :
 - Détermination des taux
 - Taux de TEOM 2017
- Budget Annexe MORTEAUX-COULIBOEUF – mise en sommeil
- Rachat de parts sociales
- Marché de construction de 4 ateliers-relais sur la Zone EXPANSIA – conservation retenue de garantie

2. Tourisme

- Tourisme - Les Extraverties – Tarifs

3. Administration générale

- Désignation au sein de la mutualisation
- Avis sur l'ouverture des commerces le dimanche

4. Questions diverses

En préambule, Monsieur Leteurtre rend hommage à Madame Georgette Mesnil, mère de Monsieur Jean-Philippe Mesnil, décédée de manière brutale.

Approbation des comptes rendus des conseils communautaires des 23 février 2017 et 16 mars 2017 à l'unanimité.

DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT, EN VERTU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président rend compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil communautaire :

- ✓ Décision n° D-2017-11 : Marché de Travaux – Construction de 2 Ateliers – Zone ARIANA à SOUMONT SAINT QUENTIN
- ✓ Décision n° D-2017-13 : Renouvellement conventions avec communes pour mise à disposition bacs collectifs
- ✓ Décision n° D-2017-14 - Marché de Maîtrise d'œuvre pour la Construction d'une Médiathèque – Espace de Télétravail à MORTEAUX-COULIBOEUF
- ✓ Décision n° D-2017-15 - Marché de travaux - Viabilisation de la Zone Martinia - Déclaration sans suite

Examen de l'ordre du jour

FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les demandes d'attribution de subvention aux associations suivantes au titre de l'année 2017 ont été examinées par les commissions *ad hoc*, la commission des Finances et le Bureau communautaire du 6 avril 2017.

Concernant la demande exceptionnelle de la Fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Monsieur Macé informe que dès 2012, la Cdc a été alertée par l'impact du passage de véhicules motorisés sur l'environnement et les berges du ruisseau du Val la Hère situé sur les communes de Pont-d'Ouille et de Pierrefitte-en-Cinglais. Un état des lieux exhaustif du Val la Hère, réalisé en juillet 2015 par la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FCPPMA), a permis de mettre en évidence d'autres perturbations du ruisseau.

Une priorisation de l'intervention en fonction des enjeux écologiques et des aménagements à prévoir a été menée par la FCPPMA, aboutissant à deux tranches possibles de travaux. La réalisation de la tranche ferme correspondant à la partie aval du pont communal reliant le Haut-d'Ouille et Pierrefitte-en-Cinglais, où les enjeux écologiques sont forts, a ainsi été privilégiée. La FCPPMA assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux de restauration dont le montant est de 36 420 € HT.

La Commission des Finances du 29 avril 2016 et le Bureau communautaire du 12 mai 2016 avaient déjà examiné ce dossier et validé une participation financière de la CdC, considérant qu'il fallait considérer le projet de « réhabilitation » globale pour obtenir l'aide de l'Agence de l'eau. La Commission des Finances du 24 février et le Bureau communautaire ont émis un avis favorable sur le montant de la participation communautaire à 1 214 €.

Monsieur Leteurtre rappelle l'intérêt écologique du Val d'Hère et notamment le ruisseau qui abrite des écrevisses à pattes blanches.

Monsieur Lemercier indique que la commission environnement avait émis un avis défavorable au financement de clôtures aux agriculteurs. Monsieur Dubost estime également que les propriétaires devraient participer également à ce financement.

Madame Dewaële-Canouel répond qu'il s'agit d'un projet plus global permettant ainsi l'octroi d'aides importantes (agence de l'eau) et non plus d'aider seulement la pose de clôtures. Elle rappelle outre l'intérêt écologique du ruisseau, l'existence de plusieurs chemins de randonnée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Thématique	ASSOCIATION	Montant en €	Nombre de votants	Sens du Vote
Administration générale	ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DU PAYS DE FALAISE	1 500,00 €	73	unanimité
	CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT	1 000,00 €	74	unanimité
	INITIATIVE CALVADOS	5 608,00 €	74	unanimité
Cadre de vie	AIPF	15 000,00 €	74	unanimité
	ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS	7 500,00 €	74	unanimité
	LES JARDINS D'ARLETTE	10 000,00 €	74	Majorité 1 abstention
	MISSION LOCALE	43 000,00 €	73	unanimité
	SERVICE LOGEMENT JEUNES (mission locale)	8 300,00 €	73	unanimité
	POISSON D'AVRIL	7 000,00 €	74	unanimité
	UDAF	1 700,00 €	74	unanimité
	USPF	237 000,00 €	74	unanimité
VIT ACTIF	2 500,00 €	74	unanimité	

Affaires culturelles	HARMONIE COMMUNAUTAIRE FALAISE	8 000,00 €	73	unanimité
	HARMONIE COMMUNAUTAIRE POTIGNY (L'ESPERANCE)	3 000,00 €	74	unanimité
	CHOREGE	5 000,00 €	74	unanimité
	ORCHESTRE A CORDES	1 200,00 €	73	unanimité
Tourisme	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE	168 200,00 €	65	unanimité
	SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT	10 000,00 €	67	unanimité
	PONT D'OUILLY LOISIRS	13 308,71 €(*)	73	unanimité
Gemapi	FEDERATION DU CALVADOS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	1 214,00 €	74	unanimité
	TOTAL	550 030,71 €		

BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Macé présente le projet de budget primitif 2017. Il rappelle que la commission des Finances réunie le 31 mars 2017 et le bureau communautaire du 6 avril 2017 ont émis un avis favorable sur les projets de budgets primitifs 2017. Une vue d'ensemble des budgets primitifs 2017 a été présentée en annexe de la note de synthèse. Le récapitulatif de ces éléments est le suivant :

Consolidation budgétaire 2017		
BUDGETS	Investissement	Fonctionnement
BUDGET PRINCIPAL	3 963 512,00 €	8 309 000,00 €
POLE CADRE DE VIE		
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	587 195,00 €	5 000,00 €
POLE ECONOMIE		
ARIANA	373 886,99 €	373 018,77 €
ATELIER RELAIS	2 104 166,54 €	2 732 361,80 €
CSPG	15 100,00 €	15 100,00 €
EXPANSIA	480 846,49 €	593 932,49 €
MARTINIA	1 084 683,52 €	987 916,06 €
METHANEA	397 909,00 €	262 476,24 €
PONT D OUILLY	35 000,00 €	35 000,00 €
ZAC	270 000,00 €	270 000,00 €
MORTEAUX (mise en sommeil)		
SOUS TOTAL	4 761 592,54 €	5 269 805,36 €
POLE ENVIRONNEMENT		
DECHETS MENAGERS	705 444,00 €	3 327 371,00 €
GEMAPI	3 642,00 €	54 970,00 €
SPANC	1 964,00 €	556 860,00 €
SOUS TOTAL	711 050,00 €	3 939 201,00 €
TOTAL GENERAL	10 023 349,54 €	17 523 006,36 €

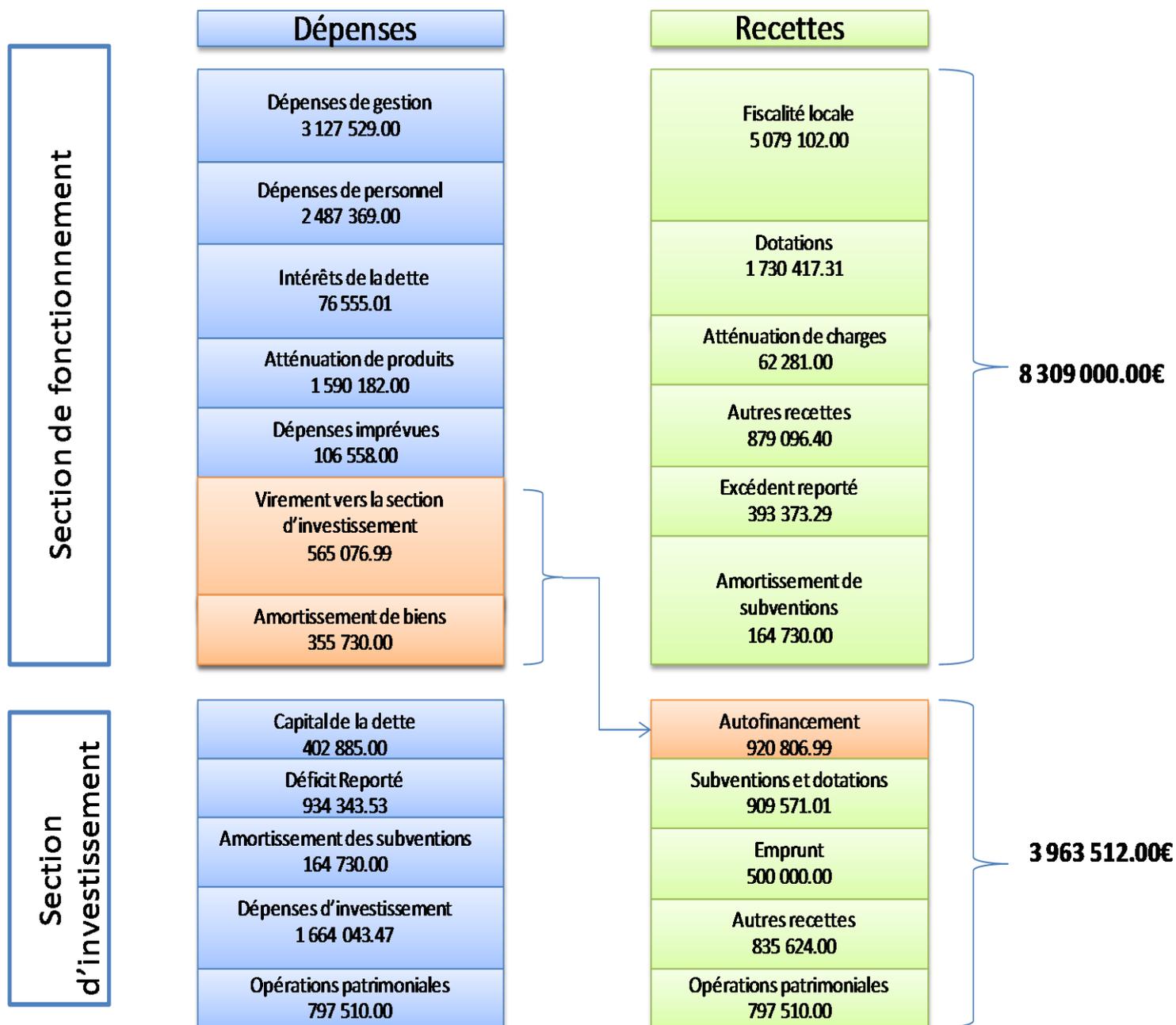
⇒ Capital restant dû au 01/01/2017 tous budgets confondus : 10 694 437,34 € (soit 3 048 095,23 € pour le budget principal et 7 646 342,11 € pour les budgets annexes)

Les budgets primitifs retracent l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Ils respectent les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Ils sont présentés avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Dans un contexte économique et financier contraint, le budget 2017 de la CDC est un budget raisonné qui concilie ambition et qualité du service rendu aux habitants du territoire. La contrainte financière qui pèse sur les collectivités territoriales est sans précédent. La baisse des dotations d'Etat se poursuit avec une ampleur et une rapidité inconnues. Ce contexte conduit à rechercher un juste équilibre entre les dépenses et les recettes pour garantir un autofinancement pérenne et soutenir l'ambition pour notre territoire en mettant en œuvre l'ensemble des engagements du mandat.

Présentation du budget principal nomenclature M 14 :

BUDGET PRINCIPAL 2017



a) Analyse de la section de fonctionnement :

Elle s'élève à **8 309 000,00 €** pour 2017 soit une progression de +1,51 % par rapport au budget primitif 2016, soit 296.83 €/hab.

Dépenses :

-Chapitre 011 : les charges à caractère général pour **1 682 735 €** soit -0,78 % par rapport au BP 2016. Cette baisse est liée notamment à certaines charges concernant la création du Mémorial que nous ne retrouvons pas cette année. Ces dépenses représentent 20,25 % de la section de fonctionnement.

- **60 – Achats et variation de stocks..... 304 510 €**

Principales dépenses :

- Repas service personnes âgées : 110 000€
- Livres, disques et cassettes médiathèque : 88 000€

- **61 – services extérieurs 1 072 976 €**

Principales dépenses :

- Compétence aire d'accueil des gens du voyage effectuée par SOLIHA 57 600 €
- Contribution DSP société Récréa : 584 529 €
- Entretien des chemins de randonnée : 67 265 €
- Entretien des bâtiments publics : 16 650 €
- Etudes et recherches :
 - pôle santé 60 000 €
 - stratégie communication 6 500 €
 - Caf stratégie foncière 21 833 €
 - animation Opah..... 25 000 €
 - stratégie tourisme 22 320 €

- **62 – autres services extérieurs..... 288 929 €**

Principales dépenses :

- Frais commissaire enquêteur Scot : 16 000 €
- Communication tous services : 34 510 €
- Transport des élèves vers centre aquatique : 44 000 €
- Prestations ville de Falaise : 27 477 €

- **63 – impôts et taxes 16 320 €**

-Chapitre 012 : les dépenses de personnel et frais assimilés pour **2 487 369 €** soit + 4,19 % par rapport au BP 2016, et 29,94 % du budget de fonctionnement 2017

Cette augmentation est justifiée par :

- La mise en application des principales dispositions du parcours professionnel des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR)
- L'augmentation de service hebdomadaire de certains agents et une nomination titulaire en mutation pour répondre aux besoins des services
- Une promotion interne et un congé de formation professionnelle (médiathèque)
- La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) sans augmentation d'enveloppe
- Des recrutements s'inscrivant dans la poursuite des actions et projets à mettre en œuvre dans le cadre du projet de territoire et des nouvelles compétences en 2017
- Une marge de manœuvre pour organiser les remplacements éventuels et pallier les décisions communautaires en cas de recrutement

-Chapitre 014 : atténuation de produits **1 590 582 €** soit + 0,76 % par rapport au BP 2016 et 19,14 % du budget de fonctionnement 2017

-**Chapitre 65** : les autres dépenses de gestion courante pour **1 372 354 €** soit +5,35 % par rapport au BP 2016. Ces dépenses représentent 16,52 % de la section de fonctionnement.

Principales dépenses :

- Contingent incendie : 621 875 €
- Subvention aux associations : 535 508 €
- Logement urgence (2015 et 2016) : 55 000 €

-**Chapitre 66** : les frais financiers pour **76 555,01 €** soit + 1,17 %/2016 et 0,92 % du budget de fonctionnement 2017. Petite hausse liée aux intérêts de la ligne de trésorerie pour 7 000 €.

-**Chapitre 67** : charges exceptionnelles pour **72 040 €**, 0.87 % du budget de fonctionnement soit + 14.93 % /2016

-**Chapitre 022** : dépenses imprévues pour **106 558,00€**

-**Chapitre 023** : virement à la section d'investissement **565 076,99 €**

-**Chapitre 042** : Opérations d'ordre de transfert entre sections

- 6811 – dotations aux amortissements 355 730 €

Les dépenses représentent 4,28 % de la section de fonctionnement en 2017 et augmentent de + 12,61 % par rapport au budget de l'exercice précédent.

Recettes :

Chapitre 70 : recettes aire accueil des gens du voyage, redevances à caractère social et culturel et remboursement autres redevables 736 276,40 €

Chapitre 73 : impôts et taxes avec intégration du nouveau produit fiscal 5 079 102,00 €

Chapitre 74 : dotations et subventions avec baisse de la DGF 1 730 417,31 €

Chapitre 75 : recettes festival et participation utilisation médiathèques 82 700,00 €

Chapitre 76 : intérêts des parts sociales 60 000,00 €

Chapitre 77 : participation collègue Relais culturel 120,00 €

Chapitre 013 : remboursement assurance du personnel et maladie 62 281,00 €

Chapitre 042 : Amortissement des subventions 164 730,00 €

b) Analyse de la section d'investissement :

Elle s'élève à **3 963 512 €** pour 2017 soit une diminution de – 35,04 % par rapport au budget primitif 2016, soit 141,59 €/hab.

	Dépenses	Recettes
16 Emprunt et dettes assimilés	402 885,00 €	500 000,00 €
20 Les immobilisations incorporelles :		
Frais d'études médiathèque Morteaux-Couliboeuf	83 000,00 €	25 000,00 €
Frais d'études médiathèque Falaise	32 500,00 €	5 600,00 €
Relevé topographique siège social (RAR)	1 056,00 €	
Frais Scot	29 126,00 €	
Logiciel droit des sols et comptabilité	7 000,00 €	
204 Les subventions d'équipements versées :		
Dotation patrimoine et voirie	370 000,00 €	
Programme local de l'habitat	71 600,00 €	
Fisac	61 560,00 €	28 560,00 €
Subvention Pont d'ouilly Loisirs	13 309,00 €	
21 Les immobilisations corporelles		
Accessibilité école de musique et centre aquatique	35 920,00 €	13 455,00 €
Rénovation toiture local portage repas et réparation carrelage piscine (RAR)	12 070,58 €	
Acquisition siège social	520 000,00 €	Emprunt
Téléalarmes	7 000,00 €	
Restauration char Sherman	45 000,00 €	22 500,00 €
Signalétique touristique et mise à jour des chemins de rando	55 276,00 €	16 724,00 €
Remplacement parc informatique tous services	31 000,00 €	
Mobilier médiathèque(RAR) et service droit des sols	30 618,91 €	
Système contrôle accès centre aquatique (RAR)	16 157,26 €	
23 Immobilisations en cours		
Constructions médiahèque Morteaux-Couliboeuf	150 000,00 €	10 000,00 €
Mémorial solde construction	19 970,00 €	Subvention : 127 051€ + rbt TVA : 793 694€
27 Etude assainissement avance sur budget	71 880,00 €	41 930,00 €
10 Recettes FCTVA		39 999,72 €

Pour conclure, Monsieur Macé souligne que le budget a été réalisé avec une volonté de toujours maîtriser les dépenses de gestion et un report de certains investissements afin de retrouver une capacité d'autofinancement positive. Il intègre une diminution conséquente de la DGF ainsi que la stagnation du FPIC. Grâce au nouveau produit fiscal attendu ce budget a pu être équilibré. Une situation financière saine permettra de réaliser les actions inscrites dans le projet de territoire.

Monsieur Leteurtre souligne que le budget est la traduction d'une volonté politique. En l'occurrence, il rappelle que le projet de territoire a été bâti après avoir interrogé les habitants et les élus. Il ne s'agit pas de faire de l'attentisme ; le projet de territoire démontre au contraire une volonté de faire vivre le Pays de Falaise. Nous avons commencé à investir et il faut poursuivre pour l'avenir.

Monsieur Manoury indique que son groupe va marquer son opposition sur le budget. Le recours à la fiscalité était nécessaire mais le désaccord se fait plus sur la forme et le fonds : il demande qu'il y ait une vision des projets afin que les élus puissent boucler sereinement le mandat. Il souligne la volonté d'étalement mais cependant sans garanties sur la possibilité de mettre en place le projet de territoire sans augmentation de fiscalité. A compétences égales, il estime néanmoins que l'on devrait atteindre la fin du mandat sans recourir à une augmentation de la fiscalité.

Monsieur Maunoury ajoute qu'il faut savoir où on va et comment. Il serait dommage selon lui que face au projet de territoire, les élus n'aient pas de visibilité sur nos finances : un plan pluriannuel d'investissement présenté devant l'assemblée permettrait de savoir ce qui va être financé sur la mandature et sur quelle année. Il ajoute avoir des engagements du Président qui souligne que la création d'une Médiathèque espace de télétravail se fera sans augmentation de coûts de fonctionnement.

Il souligne que ce budget est important puisque pour la première fois, on va demander à l'habitant de participer au financement des services publics.

S'il faut considérer les dépenses, il faut aussi s'assurer des recettes et demander l'augmentation de certaines subventions.

Le groupe de Monsieur Maunoury votera donc contre ce budget.

Monsieur Dubost considère qu'il faut un fonctionnement coût constant. Pour ce faire, il demande qu'une réflexion soit menée sur une nouvelle organisation du travail des personnels. Ainsi par exemple, il y aura certes des coûts supplémentaires concernant le chauffage à Morteaux-Couliboeuf avec la nouvelle médiathèque de proximité, mais en parallèle il y a une réelle volonté de diminuer les coûts de fonctionnement de la médiathèque centrale.

Sur le sujet des impôts, il considère qu'il s'agit avant tout d'un contrat social avec l'habitant concernant les services que la Communauté de communes offre aux habitants. Néanmoins, il estime que les « usagers » doivent aussi contribuer au service offert en matière culturelle. C'est pourquoi la question de leur augmentation est en réflexion tout en assurant une réelle accessibilité à la culture. Si la tarification à la hausse de la médiathèque n'est pas trop envisageable, l'objectif étant d'ouvrir au maximum de personnes, une modification tarifaire pour l'école de musique a déjà été amorcée l'année dernière avec la mise en place du quotient familial. Elle pourra être renforcée.

Enfin, Monsieur Dubost souligne que le projet de territoire reflète les ambitions pour les dix prochaines années pas seulement sur trois ans. Les services vont aussi être sollicités pour travailler sur les projets.

Monsieur Mesnil tient à souligner que des choses vont bien aussi sur le territoire : ainsi les bases fiscales de notre territoire ont augmenté, preuve d'un dynamisme. Concernant le PPI, il faut en effet réussir à se projeter et l'établir. Il faut cependant considérer les compétences obligatoires mises à la charge de la CdC et qu'il faudra financer : Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Assainissement, Gemapi.

Concernant la compétence scolaire, il ajoute que les mêmes services doivent être donnés sur tout le territoire. Le problème est l'offre concernant les activités liées à la réforme des rythmes scolaires. Il est donc difficile d'établir un PPI avec ces paramètres.

Monsieur Leteurtre indique avoir pris conscience qu'il faudrait augmenter la fiscalité quand il est revenu à la présidence de la Communauté de communes. Des projets étaient en cours (Office de Tourisme, Mémorial). En même temps, la DGF a diminué de 600 000 €, soit en cumulé, 1,2 millions.

Il faut donc soit avancer de manière raisonnable soit faire le choix de ne rien faire, ce qui n'est certainement pas la solution.

Concernant la Taxe d'habitation, le cabinet Local Nova va affiner les chiffres pour savoir ce que l'on peut faire pour les trois prochaines années.

Monsieur Leteurtre affirme qu'à compétences égales, il n'y aura pas d'augmentation supplémentaire de fiscalité. Le budget de cette année avec la fiscalité proposée va permettre à la CdC d'avoir une marge d'autofinancement

Concernant le PPI, il indique que les élus le connaissent, il a été présenté lors du DOB. Il va être néanmoins retravaillé. De même, la CdC travaille aussi sur un plan pluriannuel de fonctionnement en prenant en compte le désengagement de l'Etat (instruction droit des sols, nouvelles compétences)

Pour conclure, Monsieur Leteurtre précise que pour 2017, c'est un budget de raison qui est présenté. Les bases sont meilleures pour 2017. Il faut donc rester un territoire attractif. Il s'agit d'un acte de foi dans l'avenir.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (8 contre et 2 abstentions),

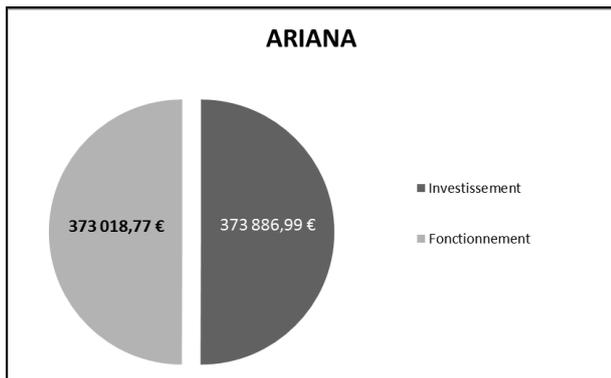
➤ **ADOPTE**

Le Budget Primitif 2017 principal dont le montant est le suivant :

- Section d'investissement (D/R)..... 3 963 512 €
- Section de fonctionnement (D/R)..... 8 309 000 €

BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGETS ANNEXES

1. Budget annexe ARIANA



La section de fonctionnement progresse de + 6.53% et la section d'investissement + 14.08% par rapport au BP 2016

Principales dépenses :

- Entretien de la zone : 11 150 €
- Signalétique : 13 000 €

2. Budget annexe ATELIERS RELAIS

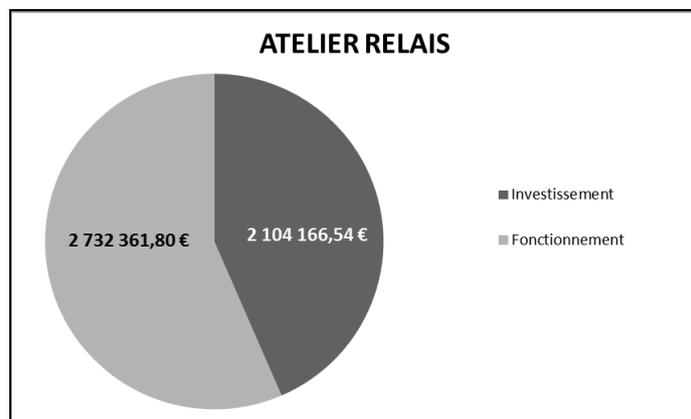
La section de fonctionnement progresse de + 15.69% et la section d'investissement diminue de -14.36% par rapport au BP 2016

Principales dépenses :

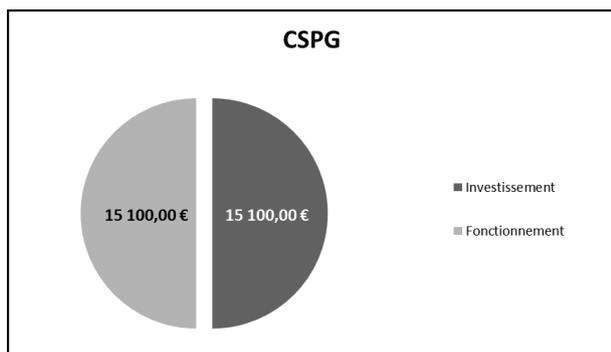
- Frais d'études pépinière ZAC : 20 000 €
- Transfert patrimoine zone Guibray de la ville de Falaise : 360 000 €
- Acquisition bâtiment zone Guibray : 350 000 €
- Construction deux ateliers relais sur zone Ariana : 560 127.54 €

Principales recettes :

- Subvention DETR ateliers Ariana: 169 852.08 €
- Revenus des immeubles : 508 180 €
- Cession atelier relais : 165 417.76 €
- Emprunt : 710 000 €



3. Budget annexe CALVADOS SUD PUTANGES GUIBRAY



La section de fonctionnement progresse de + 88.75% et la section d'investissement +88.75% par rapport au BP 2016.

Principale dépense :

- Signalétique : 15 000 €

4. Budget annexe DECHETS MENAGERS

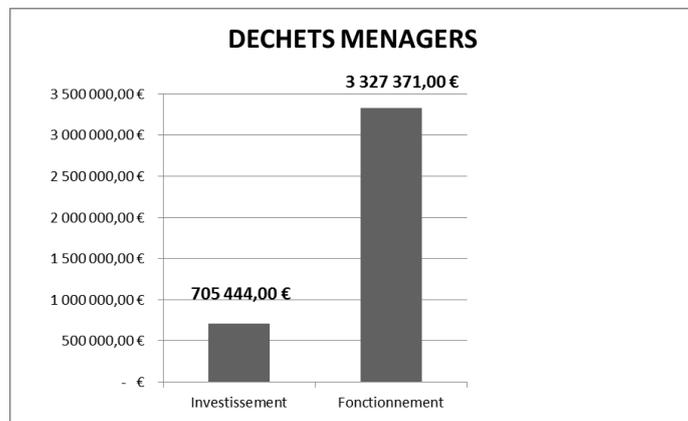
La section de fonctionnement progresse de +11,56 % et la section d'investissement +65.16% par rapport au BP 2016

Principales dépenses :

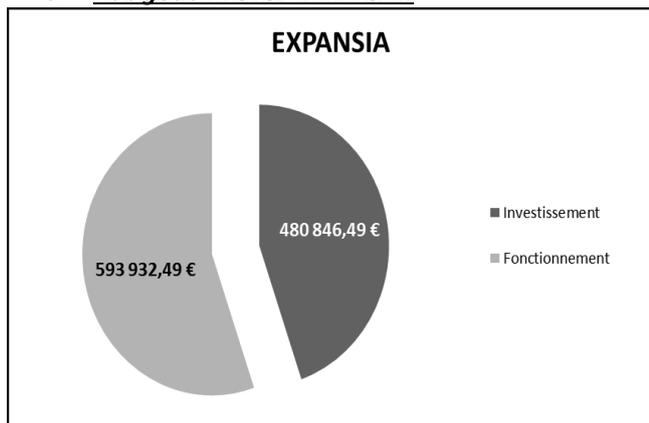
- Collecte et traitement des déchets : 2 093 798.89 €
- Travaux déchetteries Pertheville et Noron (études et travaux) : 577 428.05 €
- Colonnes de tri sélectif : 82 923.75 €

Principale recette :

- TEOM : 2 141 418.00€ soit une augmentation de 0,66% par rapport au montant prévisionnel voté en 2016 (2 127 393 €).



5. Budget annexe EXPANSIA



La section de fonctionnement progresse de +64.11% et la section d'investissement +123.55% par rapport au BP 2016

Principales dépenses :

- Viabilisation 3 terrains : 47 985 €
- Entretien zone : 32 816 €
- Transformateur EDF : 30 000 €
- Signalétique : 21 900 €

Principale recette :

- Vente de terrains : 104 845 €

6. Budget annexe FOYER JEUNES TRAVAILLEURS

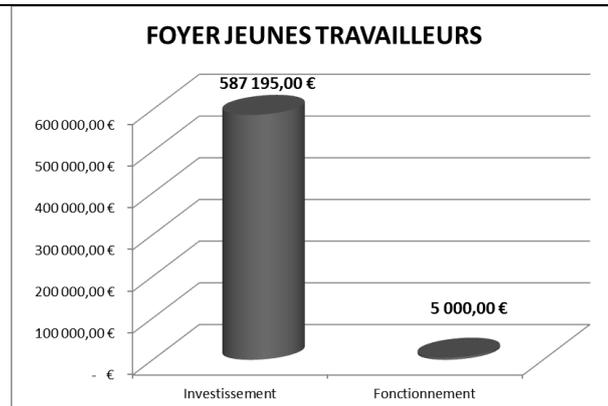
La section d'investissement progresse de +376.40% par rapport au BP 2016

Principale dépense :

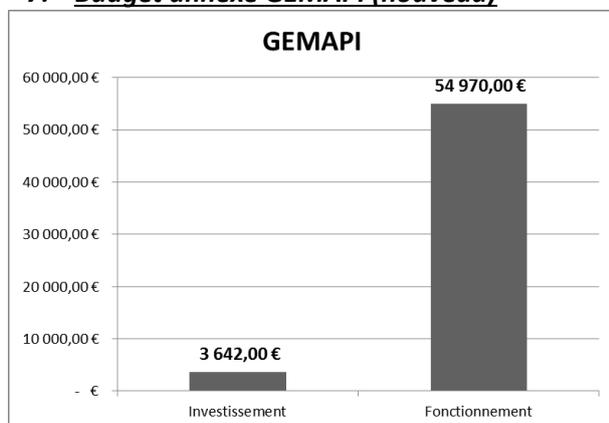
- Etude et travaux : 587 195 €

Principales recettes :

- Emprunts PLAI et Logiliance : 341 470 €
- Subventions : 245 725 €



7. Budget annexe GEMAPI (nouveau)



Principales dépenses :

- Cotisation syndicat mixte de la Dives : 41 721 €
- Subvention pour réhabilitation Val La Hère : 1 214€

Principales recettes :

- Taxe Gémapi : 54 970 €

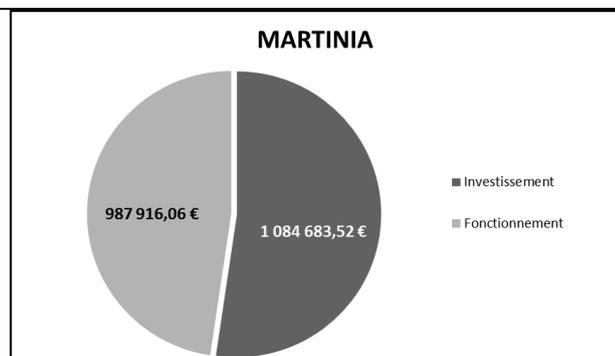
Le BP Annexe GEMAPI 2017 demeure ainsi équilibré en section de fonctionnement sans modification du montant du produit fiscal de taxe GEMAPI voté pour l'année 2017 (54 970 €).

8. Budget annexe MARTINIA

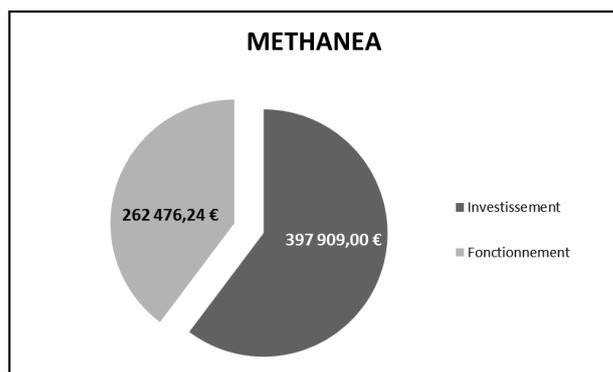
La section de fonctionnement baisse de -45.76% et la section d'investissement -43,80% par rapport au BP 2016

Principales dépenses :

- Entretien zone : 3 000 €
- Honoraires MO : 16 000 €



9. Budget annexe METHANEA



La section de fonctionnement augmente de + 5.13% et la section d'investissement est stable par rapport au BP 2016

Principale dépense :

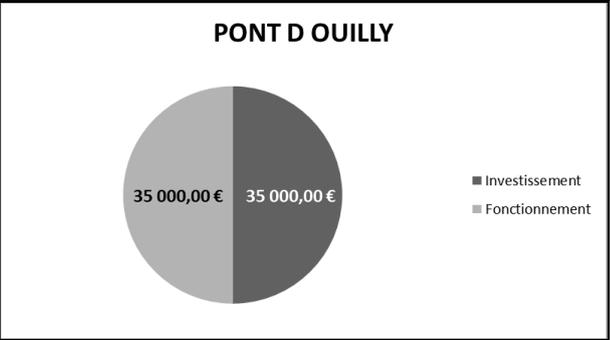
- Acquisition de terrain : 79 000 €

10. Budget annexe PONT D'OUILLY

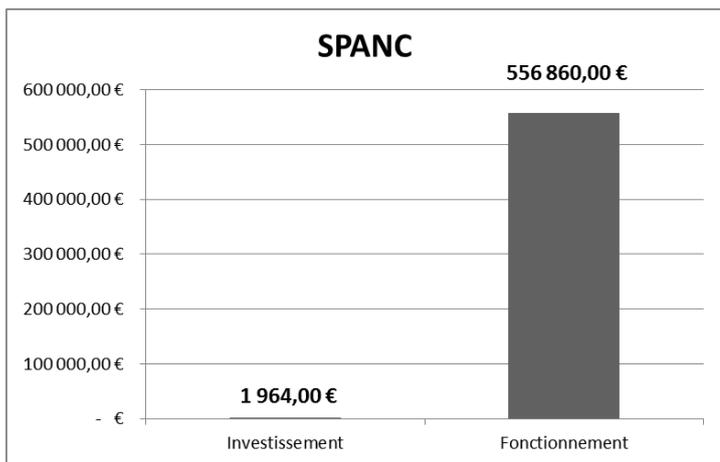
Budget identique à 2016

Principale dépense :

- Acquisition de terrain : 35 000 €



11. Budget annexe Service Public de l'Assainissement non Collectif (SPANC)



La section de fonctionnement augmente de + 2.41 % et la section d'investissement diminue de -64.87 % par rapport au BP 2016

Principales dépenses :

- Contrôles assainissements des installations existantes : 160 000 €
- Versement subventions aux particuliers pour réhabilitation : 305 507 €

Principales recettes :

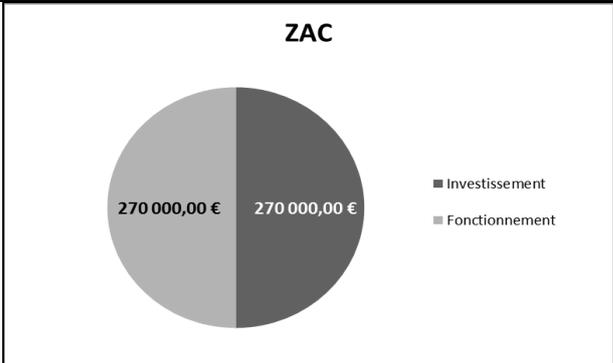
- Redevances assainissement non collectif : 209 994 €
- Subvention AESN et CD14 : 302 783.88 €

A noter que ce BP Annexe 2017 s'équilibre ainsi sans augmentation de la redevance forfaitaire annuelle de fonctionnement qui demeure à 12 € pour la période allant de 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

12. Budget annexe ZAC (nouveau)

Principales dépenses :

- Acquisition terrains : 170 000 €
- Etudes de faisabilité : 100 000 €



Monsieur Gasnier demande où en est l'aménagement de la zone Martinia (réseaux - fouilles archéologiques) et si la Communauté de communes a des contacts avec des entreprises.

Monsieur Mesnil répond que les fouilles archéologiques ont été réalisées, le Permis d'aménager a été déposé. Il faut cependant régler préalablement un problème concernant l'eau. A cet égard Monsieur Leteurtre indique que la CdC travaille à trouver un autre mode de financement pour l'eau potable et la défense-incendie car le coût estimé est pour le moment est de 600 000 €. Il faut donc trouver une autre solution.

Monsieur Mesnil poursuit en informant que la vente des premiers lots devrait commencer après les travaux et en tout état de cause pas avant 2018.

Sur Pont d'OUILLY, le contact que les élus avaient eu à l'époque est revenu vers la CdC avec une proposition de prix moindre finalement.

Sur EXPANSIA, il est prévu le lancement d'une ZAC de 3 hectares, avec obligation d'une première entreprise dans les 5 ans suivants la création de la ZAC.

Enfin, Monsieur Leteurtre indique qu'une expertise financière est demandée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (3 contre),

➤ **ADOPTE**

Les différents Budgets Primitifs Annexes 2017 dont les montants sont les suivants :

Budget annexe ARIANA :

- section d'investissement (D/R) 373 886,99 €
- section de fonctionnement (D/R) 373 018,77 €

Budget annexe ATELIERS RELAIS :

- section d'investissement (D/R) 2 104 166,54 €
- section de fonctionnement (D/R) 2 732 361,80 €

Budget annexe CALVADOS SUD PUTANGES GUIBRAY :

- section d'investissement (D/R) 15 100 €
- section de fonctionnement (D/R) 15 100 €

Budget annexe DECHETS MENAGERS :

- section d'investissement (D/R) 705 444 €
- section de fonctionnement (D/R) 3 327 371 €

Budget annexe EXPANSIA :

- section d'investissement (D/R) 480 846,49 €
- section de fonctionnement (D/R) 593 932,49 €

Budget annexe FOYER JEUNES TRAVAILLEURS :

- section d'investissement (D/R) 587 195 €
- section de fonctionnement (D/R) 5 000 €

Budget annexe GEMAPI :

- section d'investissement (D/R) 3 642 €
- section de fonctionnement (D/R) 54 970 €

Budget annexe MARTINIA :

- section d'investissement (D/R) 1 084 683,52 €
- section de fonctionnement (D/R) 987 916,06 €

Budget annexe METHANEA :

- section d'investissement (D/R) 397 909 €
- section de fonctionnement (D/R) 262 476,24 €

Budget annexe PONT D'OUILLY :

- section d'investissement (D/R) 35 000 €
- section de fonctionnement (D/R) 35 000 €

Budget annexe SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

- section d'investissement (D/R) 1 964 €
- section de fonctionnement (D/R) 556 860 €

Budget annexe ZAC :

- section d'investissement (D/R) 270 000 €
- section de fonctionnement (D/R) 270 000 €

FISCALITÉ – DÉTERMINATION DES TAUX

Monsieur Macé propose au Conseil communautaire du Pays de Falaise d'approuver une augmentation de la taxe d'habitation et des taxes sur le foncier bâti et non bâti. Cette mesure permettra à la Communauté de communes de faire face au désengagement de l'Etat et à l'accroissement de ses dépenses contraintes tout en maintenant la qualité des services rendus aux habitants.

Les finances de la Communauté de communes du Pays de Falaise font face depuis plusieurs années à un effet de ciseaux : baisse des recettes, augmentation des charges.

La diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat est constante depuis 2012. En cinq ans, de 2012 à 2106, la CDC a enregistré au total **une perte de recettes de DGF de 1,5 million d'euros**.

Au cours des dernières années, la CDC a pu financer ses dépenses d'investissement en utilisant ses réserves et sans augmentation de la fiscalité locale : élaboration du programme local de l'habitat (PLH) puis du schéma de cohérence territoriale (SCOT), fouilles archéologiques de la zone Martinia, viabilisation de zones d'activités, construction de bâtiments industriels...

Le Mémorial des civils a été subventionné à 75 %, le reste de l'investissement étant financé par emprunt. Son fonctionnement est totalement pris en charge par le Mémorial de Caen et n'entraîne aucune dépense nouvelle pour la CDC.

Pour mémoire, rappelons la moyenne des taux votés par EPCI du Calvados

DESIGNATION	TAUX
Taxe d'habitation	8,77 %
Foncier bâti	5,70 %
Foncier non bâti	8,02 %
Cotisation Foncière des Entreprises	21,67 %

La CDC du Pays de Falaise doit désormais financer de nouveaux projets : construction du Foyer des jeunes travailleurs et d'une antenne de la Médiathèque à Morteaux-Couliboëuf, achat des locaux de son siège, travaux de mise en accessibilité des bâtiments communautaires. Elle doit aussi réaliser des investissements chaque année dans les équipements existants, tels que le Centre aquatique, afin de maintenir leur qualité. Elle a enfin l'obligation de maintenir un niveau élevé de service au bénéfice de ses habitants : collecte des déchets, école de musique, repas à domicile, téléalarme...

Devant ces dépenses à financer, la politique de stabilité des taux des impôts communautaires a atteint ses limites. Seule une augmentation peut aujourd'hui assurer les recettes nécessaires. Après étude de divers scénarios, le bureau propose l'évolution suivante :

- Taxe d'habitation : 8,97 % (2016 : 7,27 %)
- Foncier bâti : 1,60 % (2016 : 0,30 %)
- Foncier non bâti : 2,08 % (2016 : 1,73 %)

La cotisation foncière des entreprises (24,08 %) resterait inchangée.

Cette évolution doit apporter un supplément de recettes d'environ 700 000 € (2016 : 2,6 M€ ; 2017 : 3,3 M€).

Description	2016			2017 scénario 3				
	Bases 2016	Taux 2016	Produit actuel	Bases 2017	Taux proposé	Produit Fiscal attendu	Variation du taux scénario 3 /2016	Montant variation scénario 3 /2016
Cotisation Foncière des Entreprises	4 487 000	24,08%	1 080 469,60 €	4 893 000	24,08%	1 178 234,40 €	0	97 764,80 €
Taxe d'Habitation	19 495 020	7,27%	1 417 287,95 €	20 181 000	8,97%	1 810 235,70 €	+1,7	392 947,75 €
Taxe Foncière (bâti)	16 452 000	0,30%	49 356,00 €	17 207 000	1,60%	275 312,00 €	+1,3	225 956,00 €
Taxe Foncière (non bâti)	2 768 000	1,73%	47 886,40 €	2 946 000	2,08%	61 276,80 €	+0,35	13 390,40 €
TOTAL			2 594 999,95 €			3 325 058,90 €		730 058,95 €

Trois points forts caractérisent le budget 2017 ainsi financé :

- C'est un budget pour les habitants, par le maintien de services publics de qualité.
- C'est un budget réaliste.
- C'est un budget de projets. Il permettra la mise en œuvre du projet de territoire adopté en mars dernier, avec pour finalité le développement économique **créateur d'emplois**.

Monsieur Macé présente également à l'assemblée d'autres éléments de fiscalité pour comparaison.

Fiscalité des EPCI 14 – Taux votés en 2016

EPCI	TH	FB	FNB	CFE
CDC Pays de Falaise	7.27	0.30	1.73	24.08
Condé Intercom	10.49	4.01	10.54	23.02
Côte Fleurie	4.64	5.73	10.51	23.14
Cœur de Nacre	7.48	1.10	3.47	22.67
Isigny Grandcamp	10.49	12.19	17.14	19.14
Vallée d'Auge	10.21	5.68	8.78	20.46
Blangy Intercom	8.12	1.75	3.20	20.87
Cingal(FA)	11.10	12.24	21.41	12.04 17.84 (FP2)
Suisse Normande	11.10	6.37	1.78	21.06
Vire	3.49	4.11	4.85	21.71
Argentan	9.20	10.37	11.95	23.03

Monsieur Maunoury indique qu'il faut faire attention aux modifications des bases pour éviter la mauvaise surprise l'année dernière.

Monsieur Maunoury indique comprendre la proposition de modification des taux de taxes de TF et TH par rapport à ce qui avait été présenté en commission des finances.

Il indique que les calculs ont été faits pour considérer les conséquences pour l'habitant : il y a des augmentations de 100 € pour certains habitants.

Par ailleurs, il souligne que 20 % de personnes sur Falaise sont exonérées de Taxe d'Habitation.

Monsieur Livic indique que les habitants sont demandeurs de services. Les impôts ne sont pas forcément une mauvaise chose. Tout dépend de ce que l'on fait de cet impôt.

Monsieur Macé fait remarquer que la Ville de Falaise fait partie de la CdC ; elle sera la commune qui paiera le plus par rapport aux habitants. Mais c'est ainsi, c'est la solidarité qui joue.

Monsieur Turban indique que les bases fiscales sont très différentes d'une commune à l'autre.

Monsieur Mesnil indique comprendre les réactions mais tous les élus ont la même volonté pour le territoire. En témoigne le vote des élus pour les associations du territoire. La « pilule à faire passer » n'est pas due à la CdC mais à l'Etat qui réduit ses aides tout en abandonnant ses compétences. Il indique que les élus auraient pu décider d'augmenter la fiscalité en trois ou quatre fois mais le résultat est le même. Il lance un cri : « ne laissons pas tomber nos services publics sur notre territoire ».

Monsieur Maunoury ne remet pas en cause les projets car ils ont été votés à l'unanimité. L'inquiétude est plutôt sur la fin de mandat. Il considère qu'il ne faut pas tout mettre sur le dos de l'Etat, « on est tous responsable ». Néanmoins, lui et son groupe auraient aimé que les élus s'arrêtent sur la façon de financer les projets, quitte à augmenter la fiscalité ; son groupe l'assumerait aussi.

Monsieur Gasnier souligne que les élus font les bons choix politiques et qu'il faut offrir de bons services à nos habitants. Outre les baisses de dotations d'Etat et les nouvelles compétences, la difficulté de financement provient aussi de la conséquence à retardement de la réforme de la TP ancien régime (2,6 millions de recettes pour la CdC). Maintenant les recettes sont 1,3 million €. La CdC a été précautionneuse en puisant dans ses réserves. Aujourd'hui, la CdC est acculée à augmenter la fiscalité. Elle n'a pas d'autre choix. L'augmentation de la fiscalité correspond exactement à la diminution de la dotation de l'ETAT entre 2012 & 2016.

Concernant le communiqué de presse, Monsieur Huet est réservé, sur la moyenne des taux évoquée en comparaison aux autres CdC car les compétences sont différentes et les éléments de comparaison difficiles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (9 contre, 2 abstentions),

➤ **FIXE les taux suivants :**

- Le taux de **cotisation foncière des entreprises** pour 2017 à 24,08 %.
- Le produit fiscal correspondant à 1 178 234,40 euros.

- Le taux de **taxe d'habitation** pour 2017 à 8,97 %.
- Le produit fiscal de la taxe d'habitation à 1 810 235,70 euros.

- Le taux de **foncier bâti** pour 2017 à 1,60 %.
- Le produit fiscal de la taxe sur le foncier bâti à 275 312 euros.

- Le taux de **foncier non bâti** pour 2017 à 2,08 %.
- Le produit fiscal de foncier non bâti à 61 276,80 euros.

- Le taux de **TASCOM** pour 2017 à 1,005 %.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2017 - TAUX DE RÉPARTITION DU PRODUIT FISCAL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **FIXE**

- Le montant du produit fiscal lié à la collecte, au transport et au traitement des déchets ménagers et assimilés à **2 141 418 €** ;

➤ **DECIDE**

- De la répartition du produit entre les communes de la manière suivante :

Zone 1	FALAISE	655 274 €
Zone 2	POTIGNY	177 738 €
Zone 3	PONT-D'OUILLY	79 232 €
Zone 4	49 AUTRES COMMUNES	1 094 265 €
Zone 5	5 COMMUNES (COURCY, JORT, LOUVAGNY, PERRIERES et VICQUES)	68 525 €
Zone 6	VENDEUVRE	66 384 €

➤ **INDIQUE**

- Le taux de taxe de chaque zone géographique :

Zone 1	8,17 %
Zone 2	21,02 %
Zone 3	12,48 %
Zone 4	17,07 %
Zone 5	16,26 %
Zone 6	20,27 %

BUDGET ANNEXE MORTEAUX-COULIBOEUF – MISE EN SOMMEIL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre en sommeil, pour l'exercice 2017, le budget annexe Morteaux-Couliboeuf comptenu du fait de l'absence de mouvement sur ce budget sur cette période ;

FINANCES - RACHAT DE PARTS SOCIALES AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Afin de financer l'acquisition d'un bâtiment industriel ainsi que le patrimoine de la ville de Falaise sur la zone de Guibray il est nécessaire de débloquer des parts sociales pour un montant de 710 000 €. Le nombre de parts sociales à débloquer sera décidé lorsque la Caisse d'Epargne nous informera du cours de la part au mois d'avril 2017.

La commission des Finances réunie le 31 mars 2017 et le Bureau communautaire du 6 avril 2017 ont émis favorable sur ce rachat de parts sociales.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** le rachat de parts sociales de la Société Locale d'Epargne du Calvados, détentrice de parts de la Caisse d'Epargne de Normandie, pour un montant de 710 000 € en vue de financer deux opérations du budget annexe Ateliers-Relais.

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS – CONSERVATION DE LA RETENUE DE GARANTIE

La retenue de garantie est une somme d'un montant maximum de 5% prélevée par fraction sur les acomptes versés au titulaire d'un marché, destinée à couvrir les éventuelles réserves formulées lors de l'admission ou de la réception des fournitures, services ou travaux, ainsi que celles pouvant surgir durant la période de garantie.

Le marché public n° 2015-10 relative à la construction de quatre ateliers-relais sur la zone EXPANSIA prévoyait dans le CCAP une telle clause.

A l'achèvement des travaux des réserves ont été formulées à l'encontre du titulaire du lot n°9 Plomberie Chauffage gaz, (POTTIER) dont toutes n'ont pas été levées. Par ailleurs, des prestations de mise en service des aérothermes restaient à réaliser.

Or, dans l'intervalle la société a été dissoute. Le montant de la garantie ne peut donc lui être reversé. Par ailleurs, compte tenu du montant de cette prestation à réaliser par une tierce entreprise, la conservation du montant de la retenue de garantie dont le montant d'élève à 2 366,61 € permettra de régler le prestataire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de conserver le montant de la retenue de garantie dont le montant est de 2 366,61 € ;
- **DEMANDE** au Président d'en informer le Trésor Public afin qu'il procède aux écritures comptables nécessaires.

TOURISME - EXTRAVERTIES – TARIFS ET RECETTES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs des activités proposées pour la manifestation des Extraverties :

Nature de la prestation	Tarifs
Billetterie - Séances d'initiation Activités pleine Nature	1,00 €
Billetterie - Inscription au parcours multi-activités "Rando aventure"	5,00 €
Billetterie - Option location de vélo dans le cadre du parcours multi-activités dénommé Rando aventure (à cumuler avec l'inscription)	10,00 €
Sponsoring d'un prestataire privé en contrepartie d'une visibilité en amont et pendant la manifestation - Option 1	1 500,00 €
Sponsoring d'un prestataire privé en contrepartie d'une visibilité en amont et pendant la manifestation - Option 2	750,00 €
Participation financière forfaitaire des établissements accueillant un concert	250,00 €
Droits de place du Marché du terroir - 1 journée	25,00 €
Droits de place du Marché du terroir - 2 journées	40,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à :
 - créer une régie d'avances et de recettes pour faciliter l'organisation de la manifestation ;
 - signer une convention de partenariat avec les partenaires investis dans le projet, définissant les modalités d'organisation et les missions de chacun
 - reverser à Pont d'Ouilly Loisirs les recettes du parcours multi-activités Rando-Aventure et la location de vélos ;
 - signer tout document utile relatif à ce dossier.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – COMMISSION MUTUALISATION

Lors du conseil communautaire du 9 février dernier, il a été proposé de modifier la composition de la commission « mutualisation ». Les élus ont été invités à faire part de leur intérêt à participer à cette commission.

Pour rappel, les 8 Présidents de micro-régions sont membres de droit de la commission mutualisation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** ainsi qu'il suit les membres de la Commission Mutualisation :

Micro-régions	Nom	Commune
1	M. Jacques Garigue	LES ISLES BARDEL
1	M. Jacquy Lebreton	PONT-D'OUILLY
2	M. Pierre Livic	SOULANGY
2	M. Jean-Claude Meurgey	LEFFARD
2	Mme Virginie Ducret	USSY
3	M. Serge Huet	ST-MARTIN-DE-MIEUX
4	M. Eric Macé	FALAISE
5	M. Gérard Képa	POTIGNY
5	M. William Lhermet	FONTAINE LE PIN
6	M. Norbert Blais	OLENDON
6	M. Bruno Duguey	EPANEY
7	M. Louis Garcia	FRESNE-LA-MERE
7	M. Michel Caillouet	DAMBLAINVILLE
8	M. Christian Bacheley	MORTEAUX-COULIBOEUF
8	Mme Marie-Anne Hinard	BERNIERES-D'AILLY

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – AVIS DU CONSEIL

Ouverture dominicale des commerces

La Ville de Falaise a autorisé l'ouverture des commerces de détail alimentaires et non alimentaires 5 dimanches pour 2017 conformément à la procédure décrite par l'article L.3132-26 du code du travail. Les dates arrêtées sont les suivantes : 15 janvier ; 2 juillet ; 10 ; 17 et 24 décembre 2017.

Toutefois, compte tenu de diverses demandes, la Ville souhaite ajouter un dimanche supplémentaire à savoir le dimanche 3 décembre 2017.

Afin que ce dimanche puisse être validé par le conseil municipal, il est nécessaire que le conseil communautaire émette son avis conformément à l'article précité : « *Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.* »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable sur l'ouverture exceptionnelle, pour l'année 2017 des commerces de détail alimentaires et non alimentaires du 31 décembre 2017 ainsi que précisé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h30.

Le Président,
Claude LETEURTRE